

APELC 2003-2014

Édition juin 2014

Avez-vous pris un moment pour admirer cette superbe sculpture de l'artiste renommé Jean Bisson Biscornet? Elle est située au coin du chemin Desjardins et du Lac Caribou et fut érigée par la municipalité pour le cinquième anniversaire de l'APELC en 2008.



MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à vous tous,

APELC a onze ans et nous continuons notre travail pour protéger notre lac, le garder en santé et ralentir son vieillissement.

Sans le travail des bénévoles au conseil et l'appui des membres, la survie et surtout le dynamisme de l'association serait impossible. Au cours des années nous avons mené à terme plusieurs dossiers et monté une précieuse banque de données concernant le lac et ses riverains. Les résultats de nos différents tests effectués depuis la création d'APELC sont gardés et des fichiers sont montés les compétences des membres du conseil sont diversifiées et leur complémentarité nous permettent de nous améliorer continuellement.

Un de nos anciens membres monsieur Claude Trudel historien nous a laissé un bel héritage avant de vendre sa propriété il y quelques années. Il a fait un travail extraordinaire concernant l'histoire de notre coin de pays prenez le temps d'aller sur ce site qu'il a créé :

http://hlc.voila.net/hlc_histoire.html

De plus, à chaque année de nouveaux propriétaires deviennent nos voisins au lac, au nom de nous tous je leur souhaite la bienvenue parmi nous et de profiter pleinement de ce que cette la nature offre de beautés et d'activités de plein air.

Je vous demande de continuer à soutenir l'association puisque votre qualité de vie au lac et la valeur de votre propriété en seront que meilleures. Comment? En participant aux activités et en étant membre d'APELC.

L'assemblée générale des membres aura lieu le samedi 12 juillet de 9h30 à midi au CTEL à cinq minutes du lac Caribou.

Nous aurons des élections à l'assemblée générale cet été, si vous croyez avoir un peu de disponibilité et le goût d'apporter votre aide aux activités du conseil général communiquez avec moi pour que je vous remette le formulaire à compléter, la relève est importante et bienvenue.

Au plaisir de vous rencontrer nombreux à l'assemblée générale et bon été.

Diane Lachaine tél. (819) 324-2304

Assemblée Générales des membres APELC 2014

Pour être informé!

Samedi 12 juillet 2014 À 9h30 Assemblée générale des membres

Au Pavillon du Centre Touristique et Éducatif des Laurentides, 5000 Chemin du lac Caribou

Obligation de s'inscrire à l'accueil (à la barrière) pour avoir son carton d'autorisation pour être sur le site.

Nous transmettre votre adresse courriel, c'est vous assurer d'être rapidement informé des nouvelles de votre Association. Vous pouvez nous rejoindre à: info@apelc.net

Réminiscence

Cette année, malgré notre impatience à le voir s'éveiller, le printemps a décidé de faire la grasse matinée. L'hiver en a profité pour étirer ses nuits blanches qui ont tôt fait de l'épuiser. Puis le soleil ardent a eu raison de ces deux délinquants et le temps doux a repoussé le froid au nord du continent. La nature renaît d'un long coma, la vie reprend ses droits. Comme des parents bienveillants, la terre et le soleil, avec dévouement, nourrissent la végétation qui sort de son engourdissement.

Mes fleurs encore frêles sont au rendez-vous. Dans mon jardin, accroupie, j'observe ce miracle infini. Patiemment je libère les jeunes plants. Le souffle léger du vent anime le silence ambiant. Soudain, par un immense cri tout l'espace est envahi. C'est le huard. Alliant force et douceur, sa longue plainte s'étire et meurt. Aucun autre chant n'arrive à me chavirer autant. J'arrête de respirer pour savourer pleinement la magie de cet instant. À quoi rime un tel engouement?

Après mûre réflexion, je sais maintenant d'où me vient cet étrange sentiment.

L'enfance et les parents dans toutes sortes de situation refont leur apparition. Comme le huard qui refait surface après un long moment, le souvenir émerge et s'accorde au présent.

Mon père, disparu depuis maintenant dix ans, n'avait manifesté pour la nature et ses attraits que peu d'intérêt. Aussi, depuis nombre d'années, à l'idée d'éternité il avait renoncé. Pourtant, peu de temps avant sa mort, il déclare : « si je devais me réincarner un jour, j'aimerais bien que ce soit sous les plumes d'un canard ». Constatant mon étonnement, il poursuit son raisonnement : « cet animal privilégié peut voler, marcher, nager, plonger et comme si ce n'était pas assez, sa beauté fait l'unanimité ».

Voilà pourquoi le cri du huard provoque chez moi un tel émoi. Dorénavant, peu importe l'heure du jour ou de la nuit, à l'entendre je souris.

Dans un coin de mon jardin, à l'ombre d'un grand pin, un peu à l'écart, un assemblage de pierres en forme de canard.

Marguerite Pronovost



Les membres du conseil général

2013-2014 dans l'ordre :

Jean-Pierre Dumaine, Diane Lachaine,

Pierre Benoit

photo du bas Daniel Théberge Judith

Waples Gignac et Vincent-Pierre Giroux.

DE L'EAU QUI MANQUE D'AIR!

Au printemps, nous avons vu le lac gonfler, gonfler et sortir de son lit comme rarement. Au point de venir lécher certains chalets. Une fonte des neiges très soudaine en a été la cause, additionné au fait que, simultanément, il y avait énormément d'eau dans l'air, et que toute cette pluie s'est déversée d'un coup, faisant grimper encore plus les niveaux déjà considérables.

S'il y a eu passablement d'eau dans l'air ce printemps, ce vieux lac Caribou, quant à lui, souffre d'un problème inverse: une bonne partie de son eau manque d'air!

Dans tous les lacs - et le nôtre ne fait pas exception à la règle -, il y a deux couches d'eau. Une plus chaude sur le dessus, que nous connaissons bien puisque nous nous y ébattons avec ravissement lors de nos baignades, une nettement plus froide en-dessous, sorte de monde à part et mystérieux. Les deux sont vraiment séparées très nettement durant l'été. Comme l'huile, moins dense, se retrouve en haut dans une vinaigrette, l'eau plus chaude, moins dense elle aussi, flotte au-dessus, indépendamment de la froide.

Dans notre lac, de nombreuses prises d'échantillons depuis une dizaine d'années montrent que la couche du dessus, la chaude, est dotée d'une proportion d'oxygène à peu près correcte, alors que celle d'en-dessous, la froide, montre une carence par rapport à d'autres plans d'eau comparables, au point que certains poissons peuvent plus difficilement y survivre. En quelque sorte, l'eau manque d'air! Il s'agit d'un signe avant-coureur, qui ne trompe pas sur la capacité du lac à abriter la vie, à la voir s'y répandre et s'y épanouir, comme une sonnette d'alarme. Sans doute l'activité humaine, établie sur ses rives depuis un siècle déjà - à une époque où le mot écologie n'était même pas inventé! -, a-t-elle peu à peu contribué à l'altérer.

En plus, le lac a accumulé au fil du temps une bonne dose de carburant à algues bleues: le phosphate. Celui-ci dort en quantité encore plus importante dans les sédiments déposés au fond et sur ses rives. Il suffit d'agiter ces dépôts pour libérer le phosphate et, avec lui, courir le risque de réveiller les algues bleues! Certes, les journées de grand vent, la houle brasse tout sans vergogne. La nature est ainsi faite et nous n'y pouvons rien. Avant leur interdiction, les bateaux à moteur à essence avaient la même conséquence indésirable, en plus de polluer et de nuire à d'autres activités, comme la baignade. Sur cela, nous pouvions agir et, tous ensemble, nous avons eu le courage de le faire. À n'en pas douter, l'abolition a eu des effets bénéfiques, mais le cumul des dommages ne peut se réparer qu'avec des efforts renouvelés et constants, dans la longue durée.

Depuis quelques années, les moteurs électriques se trouvent à gagner en puissance eux aussi. Comme ceux à essence, ces engins brassent l'eau, libèrent plus de phosphate et risquent de réveiller les cyanobactéries. C'est entre autres pour cette raison que notre association est maintenant préoccupée par la question. Des démarches ont été entreprises auprès du gouvernement fédéral afin de voir comment limiter la force et la vitesse de tels moteurs sur notre plan d'eau. D'ores et déjà, elles s'annoncent longues. Nous déciderons tous ensemble, au fur et à mesure, si elles doivent être appliquées et selon quelles modalités. Mais en attendant, nous gagnerons tous à auto-réguler nos comportements dans le but de faire en sorte que notre coin de paradis le demeure longtemps!

Comme le dit si bien la langue populaire, modérons nos transports (à tout le moins sur le lac)! Tout en se souhaitant un bel et bon été, avec moins d'eau dans l'air que lors du printemps dernier et, autant que possible, de plus en plus d'air dans l'eau!

Daniel Théberge

Ce que tout riverain du lac Caribou et de ses affluents doit savoir

- Les rives doivent être naturelles pour un minimum de dix mètres de profondeur avec seulement une fenêtre sur le lac de 5 mètres.
- Les installations septiques doivent être conformes à la réglementation.

Détruire la végétation à l'intérieur du dix mètres est interdit et dommageable pour le lac et peut coûter très cher.

PLUS DE DÉTAILS :

Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

Loi sur la qualité de l'environnement du Québec

Pour assurer une pleine protection de la rive et du littoral des lacs et des cours d'eau, la Politique oblige les municipalités du Québec à contrôler les interventions qui peuvent y être effectuées en les assujettissant à une autorisation préalable (autorisation ou permis municipal).

Autorisation préalable des interventions sur les rives et le littoral

Toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux qui sont susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, ou de porter le sol à nu, ou d'en affecter la stabilité, ou qui empiètent sur le littoral, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Ce contrôle préalable devrait être réalisé dans le cadre de la délivrance de permis ou d'autres formes d'autorisation, par les autorités municipales, le gouvernement, ses ministères ou organismes, selon leurs compétences respectives. Les autorisations préalables qui seront accordées par les autorités municipales et prendront en considération le cadre d'intervention prévu par les mesures relatives aux rives et celles relatives au littoral.

Écran face au réchauffement excessif de l'eau

En créant de l'ombrage au-dessus des plans d'eau, la végétation riveraine diminue l'impact du rayonnement solaire et prévient le réchauffement excessif de l'eau. Ce rôle de la végétation riveraine devient plus important encore pour les petits cours d'eau, vu leur masse thermique plus faible. Parce qu'il entraîne un réchauffement des lacs et des cours d'eau, l'enlèvement du couvert végétal des rives a aussi des effets importants sur leur équilibre Écologique.

Barrière contre les apports de sédiments aux plans d'eau

Sans couvert végétal permanent, l'eau de pluie, au lieu de stagner et de s'infiltrer, ruisselle et entraîne avec elle, vers les plans d'eau, des particules organiques ou minérales tels le limon, l'argile ou le sable ainsi que leurs fertilisants naturels. Ces sédiments restent un certain temps en suspension dans l'eau, puis ils se déposent au fond du lac ou du cours d'eau; c'est la sédimentation.

Rempart contre l'érosion des sols et des rives

En soi, l'érosion des rives est un phénomène naturel; c'est un mécanisme d'ajustement à diverses contraintes hydrauliques ou mécaniques. Grâce à son réseau de racines, la végétation riveraine augmente la capacité de la rive à résister aux forces de cisaillement et d'arrachement produites par le courant. En formant un coussin végétal, elle protège aussi la rive en amortissant l'impact mécanique des pluies, en freinant l'eau de ruissellement issue des terrains voisins.

Toutefois, pour être pleinement efficace, la bande riveraine doit comporter trois strates de végétation, diversifiées en âges et en espèces et constituées par les herbacées, les arbustes et les arbres. Les herbacées protègent surtout la surface du sol, alors que les arbres et les arbustes assurent une protection plus étendue et plus en profondeur. Les parties aériennes des végétaux sont en effet très efficaces pour diminuer la vitesse du courant et la puissance

érosive de l'eau lors des crues. Par ailleurs, la flexibilité des espèces arbustives riveraines leur permet de survivre dans des conditions difficiles, notamment en s'ajustant aux dommages causés par la neige, les glaces ou les matériaux charriés par l'eau.

Une bande riveraine de 10 à 15 m

de largeur ou même plus pour assurer une protection à long terme contre l'érosion, notamment en permettant l'espace nécessaire pour l'implantation des trois strates de végétation—herbacée, arbustive et arborescente. Une bande de protection trop étroite ne permet pas une implantation adéquate de la végétation arborescente, ni une grande variété des espèces arbustives.

De plus la bande de protection riveraine des cinq (5) premiers mètres riverains **doivent** maintenant être revégétalisés.

Filtre contre la pollution de l'eau

En formant une zone tampon entre les milieux terrestre et aquatique, la bande riveraine réduit la quantité de polluants susceptible d'atteindre le cours d'eau. Dans un premier temps, la végétation riveraine retient de façon mécanique les nutriments, pesticides et autres éléments associés aux sédiments puis, par la suite, de façon chimique, prélève les nutriments nécessaires à sa croissance. Dans ce contexte, la bande riveraine prévient la surfertilisation des eaux

en recyclant les éléments fertilisants présents dans le sol et dans les eaux de ruissellement avant qu'ils n'atteignent le milieu aquatique. L'activité microbienne du sol forestier joue aussi un rôle essentiel en transformant les nutriments en éléments assimilables par les végétaux.

Par exemple, c'est l'activité microbienne qui permet la dénitrification, c'est-à-dire la transformation des nitrates en azote atmosphérique (principal constituant de l'air).

Les installations septiques

<http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/Documents/Environnement%20mise%20a%20jour%20avril%202013/depliant%20installations%20sanitaires%202011.pdf>

Toutes les résidences non desservies par les égouts municipaux et pourvues d'un système d'approvisionnement en eau potable qui évacue des eaux usées à l'extérieur de la résidence doivent être munies d'une installation sanitaire conforme au règlement provincial (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – Q-2,r.22) afin d'éviter toute contamination de l'environnement et tout problème de santé publique (coliformes fécaux).

Il est primordial de s'assurer du bon fonctionnement des installations sanitaires, et ce, particulièrement celles qui sont situées en bordure d'un milieu sensible (lac, cours d'eau, milieu humide). En effet, les installations septiques, non conformes ou mal entretenues, peuvent polluer l'environnement en déversant de fortes concentrations de phosphore et de bactéries (coliformes fécaux) dans les milieux naturels et en polluant les eaux souterraines.

Notons que le phosphore dissous est un nutriment dommageable pour les lacs et les cours d'eau puisque ce dernier est fortement apprécié par les algues aquatiques (ex. cyanobactéries) et entraîne la prolifération de ces dernières, ce qui contribue à accélérer les processus d'eutrophisation (vieillissement des lacs).

Vidanger les deux compartiments de la fosse septique selon la fréquence indiquée par le Règlement ayant pour objet d'instaurer un système de contrôle et de fréquence de vidange des réservoirs sanitaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré numéro 89-2001, soit :

- À tous les 2 ans (utilisation annuelle)
- À tous les 4 ans (utilisation saisonnière)
- Afin d'éviter tout débordement (fosse scellée)

Chaque propriétaire d'une installation sanitaire doit remettre au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité une copie de la facture de vidange au plus tard le 15 octobre de chaque année où une vidange est requise selon les fréquences établies par le règlement municipal.

Des amendes pouvant atteindre 1 000\$ sont prévues au règlement municipal dans les cas de non-respect de cette obligation par une personne physique.

Les PUISARDS

Le puisard est un système d'infiltration des effluents domestiques sur une partie de surface du sol. Il s'agit d'une installation sanitaire rustique qui ressemble souvent à un puits absorbant, mais qui n'est pas reliée à une fosse septique. Ce système permet la décantation des solides et l'épuration des eaux par les parois du puisard.

LORSQU'IL EST PLEIN DE MATIÈRES SOLIDES ET QU'IL NE PERMET PLUS L'ÉPURATION DES EAUX, LE PUISARD N'EST PLUS EFFICACE ET DEVRAIT ÊTRE REMPLACÉ PAR UNE INSTALLATION SANITAIRE CONFORME AU RÈGLEMENT Q-2, R.22.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R22.HTM

Les puisards situés en bordure d'un milieu sensible (lac, cours d'eau, milieu humide) peuvent être fortement nuisibles pour l'environnement puisque ces vieilles installations sont rarement étanches et peuvent aisément diffuser de fortes concentrations en phosphore dissous jusqu'aux divers milieux sensibles et ainsi contribuer à l'accélération des processus naturels d'eutrophisation.

Les puisards, finissons-en! Pourquoi et comment!

Un puisard, c'est quoi?

Les puisards sont de vieux systèmes et sont essentiellement des champs d'épuration verticaux (puits absorbant) où la décantation des sédiments s'effectue en même temps et au même endroit que l'épuration de l'eau.

On appelle aussi « puisard » les trous creusés dans le sol où se déversent les eaux usées, ou les installations autres qui ont un aspect très rudimentaire et qui ont été construits avant le 12 août 1981.

Au fur et à mesure que le sol du puisard se gorge de particules de décantation, il se colmate graduellement, devient inefficace et risque de contaminer l'environnement.

La vidange d'un puisard n'est pas prévue au règlement provincial en vigueur et lorsqu'un puisard devient inefficace, il devrait être nettoyé, rempli de matériel inerte (ex. sable, terre) et une nouvelle installation conforme devrait être mise en place.

<http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca/Documents/Environnement%20mise%20a%20jour%20avril%202013/depliant%20puisards%202013.pdf>

http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/rsvl/rsvl_details.asp?fiche=59

Donc, il y a énormément d'information et de rapports disponibles pour ceux qui désirent les consulter.

Diane Lachaine

LES BONNES ADRESSES À CONSULTER:

www.apelc.net Association pour la protection de l'environnement du lac Caribou

www.municipalite.stfaustin.qc.ca Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

<http://www.municipalite.montcalm.qc.ca/> Municipalité de Montcalm

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/> Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques

www.rappel.qc.ca regroupement des associations

www.mrclaurentides.qc.ca MRC des Laurentides

www.naturequebec.org Nature Québec www.eausecours.org Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Liste des membres 2013-2014

1. Élie Arshoun,
2. Louis Barot et Marcelle Aveline,
3. Michel Bazinet,
4. Claude Bélanger et Catherine St-Jacques,
5. Christian Bélanger et Nathalie Plante,
6. Éric Bélanger et Lucie Savard,
7. Gary Bennington et Kate Herzberg,
8. Pierre Benoit et Marguerite Pronovost,
9. Daniel Bergeron et Johanne Charest,
10. Pierre Bolduc et Louise Levasseur,
11. Frédéric Boisvert et Marie-Claude Barrette,
12. Jean-Pierre Charrette et Claire Côté,
13. Lucie Côté,
14. Suzanne Cournoyer,
15. Lynn Curtis et Terry Blaney,
16. Éric Cypihot et Martine Côté
17. Martine Desjardins,
18. Jean-Pierre Dumaine,
19. Lucille Dumas Terreau et Laurette Dumas Marcina,
20. Giovanna Fazzari Casey,
21. Diana Fazzari,
22. Francesca Fazzari,
23. Daniel Fortin et Louise Frappier,
24. Mario et Ginette Gauvin,
25. Isabelle Germain,
26. Daniel Gervais et Louise Provost,
27. Francine Gervais et Laurent Cartier,
28. Michel Gevry et Lyne Bouchard,
29. Thomas Gignac et Judith Waples Gignac,
30. Vincent Pierre Giroux et Stéphanie Claude,
31. André et Suzanne Gonneville,
32. Michel Lacasse et Louise Bourassa,
33. Diane Lachaine,
34. Louis Baron Lafrenière,
35. Gisèle Laviolette-Dessureault,
36. Sylvie Laviolette,
37. Gaétan Leblanc & Sylvie Sigouin
38. Jean Lemoine,
39. Michel Lemoine,
40. Jeannine Leonard-Allen et Jean Léonard,
41. Harvey Levenson,
42. Guy Marleau et Rachel Trépanier,
43. Denis Mayers et Nicole Legault,
44. Gerald Mayers,
45. Percy Mayers,
46. Françoise McDonough Trudel,
47. Marguerite McDonough,
48. Gilles Méthot,
49. Jean-Guy Millette et Danielle Baril,
50. FranceMorin-Lemoine,
51. Michel Pilon et Lynda Perreault,
52. Stephen et Valérie Poloz,
53. Louis Serge Pothier et Christiane Noel,
54. François Pruneau et Sylvie Dandurand,
55. Nathalie Rico et Omar Cherkaoui,
56. Daniel Robert et Diane Roy,
57. Steve Schecter,
58. Marc-André Soublière et Ginette Constantin,
59. Hélène Talbot et Guy-Paul Gagné,
60. Richard Tees et Hélène Mineau,
61. Daniel Théberge et Josée Laliberté,
62. Vincent Thibeault,
63. Jean-René Tremblay,
64. Gilles Trudel
65. Henry Wininkoff et Caitlin Devlin

Quinze membres ont déjà payé leur cotisation 2014-2015 dont les nouveaux membres Josée Rossini et Robert Hodges

APELC 4091 Chemin Desjardins Saint-Faustin-Lac-Carré Québec, J0T1J2